



Consultation écrite pour la délivrance de prestations de personnels de nettoyage dans le cadre d'un accord-cadre.



Objet de la consultation :

Dans le cadre d'une convention de délégation de service public (ci-après « la DSP ») conclue avec la Commune de Saint-Malo, la **SPL DESTINATION SAINT-MALO BAIE DU MONT SAINT MICHEL – LE GRAND LARGE CONGRES** (ci-après « la SPL ») a pour objet l'accueil et l'organisation d'événements dans l'enceinte du PALAIS DU GRAND LARGE.

Afin de répondre aux besoins de ses clients ou à ses besoins propres en personnels de nettoyage, la SPL sollicite un devis de votre part, dans le cadre de la conclusion d'un accord-cadre valable jusqu'au 31 Aout 2024, portant sur les prestations suivantes :

Décomposition de la consultation :

- 1 seul lot : **Mise à disposition d'agents de service AS3, AQS1, ATQS1 pour intervenir dans le palais des congrès de Saint-Malo et nettoyage des deux faces des vitres des rotondes et du hall d'accueil**

Objet et description du marché :

La présente consultation concerne le choix de **2 opérateurs au maximum** en vue de la conclusion d'un accord-cadre, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande pour les prestations suivantes :

Il est attendu un nettoyage, lavage, dépoussiérage des circulations, des sanitaires, des cuisines, des espaces communs et des salles de réunion (salle à plat ou format amphithéâtre).

Il sera précisé à chaque commande les lieux concernés par les interventions et les missions à remplir.

Certaines missions pourront avoir un caractère récurrent.

Conditions d'exécution du marché :**Répartition générale des missions entre la SPL et l'opérateur :**

	La SPL	L'opérateur
En amont des manifestations	<p>Planification des besoins de nettoyage entre 10 jours et 15 jours avant les événements par émission d'un bon de commande.</p> <p>Transmission des modifications de planification possible jusqu'à deux jours avant un événement.</p> <p>Edition des feuilles d'émarginement à l'accueil consignnant les horaires prévus d'arrivée et de départ.</p>	<p>Accuser bonne réception et validation du planning.</p> <p>Avant le début de chaque mission, transmission des noms des agents avec les horaires de la mission de chacun par mail.</p>
Pendant les manifestations	Briefing, communication des consignes et de la fiche technique de l'événement.	<p>Prise de connaissance de la fiche technique et des consignes.</p> <p>Les agents renseignent les feuilles d'émarginement : heure d'arrivée et de départ, signature : quotidienne à chaque fin de mission.</p>
Après les manifestations	Règlement de la facture à l'opérateur à 30 jours fin de mois	<p>Envoi des factures des prestations réalisées pour le mois écoulé (au plus tard le 10 du mois suivant), avec le détail des horaires effectués.</p> <p>Une facture à établir par lot.</p>

Les opérateurs devront se conformer à l'ensemble de la réglementation applicable aux prestations réalisées.

Les agents des opérateurs devront être détenteurs et à jour des formations attendues.

Les agents pourront travailler le jour comme la nuit, le week-end et les jours fériés, seuls ou en équipe. Compte tenu de l'activité, les horaires de fin de mission sont dans certains cas exceptionnels susceptibles de varier vis-à-vis du planning prévisionnel.

Les opérateurs devront fournir tous les équipements nécessaires à l'exécution des missions : moyens de communication, uniformes, matériel.

Pénalités en cas de non-exécution du marché

Lorsque l'opérateur ne réalise pas la mise à disposition exigée par la SPL dans le cadre du présent marché, celui-ci encourt une pénalité de **100 € HT** par agent absent.

Lorsqu'un agent mis à disposition par l'opérateur ne se présente pas à l'heure convenue de début de mission, l'opérateur encourt une pénalité forfaitaire de **50 € HT** jusqu'à 1 heure de retard, au-delà c'est la pénalité d'absence qui s'applique soit **100 € HT**.

La SPL est susceptible de résilier le contrat pour faute sans aucune indemnisation, conformément à la réglementation en vigueur :

- Lorsqu'un prestataire méconnaît à plusieurs reprises les conditions d'exécution du marché précitées ;
- Si, dans l'exercice de ses fonctions, un agent mis à disposition par un opérateur dans le cadre du présent marché commet des manquements susceptibles de constituer des infractions pénales ou, en tout état de cause, une méconnaissance des règles applicables à la profession.

Durée du marché :

L'accord-cadre est conclu à compter du 1^{er} Septembre 2021 au 31 Aout 2024. Cet accord-cadre n'est pas reconductible.

Prix et paiement du marché :

Les candidats devront indiquer pour chacun des postes **des prix unitaires hors taxes fermes** :

	AS3	AQS1	ATQS1
<u>TARIF HEURE DE BASE</u>€ HT€ HT€ HT
<u>FORFAIT NETTOYAGE VITRERIE HALL & ROTONDES</u>€ .HT€ HT€ HT
Majoration NUIT en % (21h-06h)	%	%	%
Majoration DIMANCHE en %	%	%	%
Majoration DIMANCHE NUIT en % (21h-06h)	%	%	%
Majoration JOUR FERIE en %	%	%	%
Majoration JOUR FERIE NUIT en % (21h-06h)	%	%	%

Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réellement exécutées, des prix unitaires fixés dans le cadre de l'accord-cadre.

Responsabilité du co-contractant :

Dans le cadre de la responsabilité du co-contractant, l'opérateur devra fournir les éléments suivants :

- Un document attestant de l'immatriculation de l'entreprise ;
- Une attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF certifiant la mise à jour des obligations sociales dès la conclusion de l'accord-cadre ;
- Une copie de la déclaration préalable à l'embauche pour chaque salarié qu'il emploie au bénéfice du donneur d'ordre ;
- Une attestation de fourniture des déclarations fiscales émanant du centre des impôts datant de moins de 6 mois ;
- Une carte de visite ;
- Un exemplaire de papier à entête.

POUVOIR ADJUDICATEUR :

SPL DESTINATION SAINT MALO BAIE DU MONT SAINT MICHEL – LE GRAND LARGE CONGRES

BP 109

1 quai DUGUAY TROUIN 35407 Saint-Malo cedex tél : 33(0)2 99 20 60 20

ADRESSE A LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES :

xburban@legrandlarge-congres.com CC ablondel@legrandlarge-congres.com

DUREE DE L'ACCORD CADRE :

Du 1^{er} Septembre 2021 au 31 Aout 2024.

LIEU D'EXECUTION :

Palais du Grand Large – Saint-Malo – 1 Quai Duguay Trouin 35400 SAINT MALO

REMISE DES OFFRES :

Par voie électronique à l'adresse suivante :

xburban@legrandlarge-congres.com CC ablondel@legrandlarge-congres.com

DELAI DE REMISE DES OFFRES :

15 JOURS à compter de la réception du présent courriel, soit le 08/06/2021 au plus tard

NEGOCIATION :

Non

RENOUVELLEMENT :

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable